



Avis d'AQUAWAL sur le projet de  
deuxième Stratégie wallonne de  
Développement durable

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon 21 - B 5000 NAMUR

Tél. : +32 (0)81 25 42 30 - Fax : +32 (0)81 65 78 10 - [aquawal@aquawal.be](mailto:aquawal@aquawal.be) - [www.aquawal.be](http://www.aquawal.be)

Namur, le 29 avril 2016  
(Doc. AQUAWAL 16-047)

AQUAWAL a pris connaissance du projet de deuxième Stratégie wallonne de Développement durable et souhaite formuler les remarques reprises ci-après.

Ces remarques ne portent que sur les aspects généraux et sur la thématique de l'eau.

1. AQUAWAL s'interroge sur l'articulation des différentes stratégies et plans actuellement en cours de développement en Wallonie et ayant trait chacun en tout ou en partie au développement durable. Ainsi, la Stratégie wallonne de Développement durable semble se construire parallèlement au Plan wallon de lutte contre la pauvreté et à la mise en place d'un réseau de référents - cohésion sociale. Il est essentiel à notre sens de rationaliser les différents plans et actions au sein d'une seule stratégie afin d'éviter de disperser les efforts et d'assurer la nécessaire coordination entre ces thématiques. De plus cela rend l'action du Gouvernement wallon peu compréhensible pour les stakeholders. AQUAWAL demande également que soit listé l'ensemble des plans et programmes en lien avec le développement durable par thématique. Au niveau de l'eau, nous pouvons par exemple citer les Plans de Gestion de l'eau ou le Schéma régional des ressources en eau.
2. L'adéquation entre les objectifs (chapitre 3) et le diagnostic d'un côté (chapitre 2) et les plans d'action d'autre part (chapitre 4) n'est pas aisée. Ainsi certains objectifs relatifs à l'eau ont certes du sens au niveau planétaire mais pas en Wallonie (6.1 - Accès à l'eau, 6.2 - Services d'assainissement et d'hygiène et 6.4 - Utilisation rationnelle de l'eau). AQUAWAL s'interroge sur la pertinence de leur présence dans ce document concernant notre Région.
3. Une nécessaire coordination avec les Plans de Gestion de l'eau doit être assurée ; ainsi l'indicateur relatif à la pollution de l'eau se contente d'utiliser l'azote comme paramètre représentatif. Or, au niveau européen, l'indicateur utilisé est la part de masses d'eau en bon état, celui-ci se définissant comme chimique et écologique. AQUAWAL propose de conserver le seul état écologique étant donné les modifications permanentes liées à l'état chimique (inclusion de nouveaux paramètres). De plus cet indicateur ne s'intéresse qu'aux eaux de surface, il n'y a pas d'indicateur relatif aux eaux souterraines.

\* \* \* \* \*